ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 519

présenté par M. Forissier

ARTICLE 42

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 25 de cet article, substituer aux mots :

« de cette ordonnance »,

les mots:

« de l'ordonnance considérée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.